

Les acteurs - L'assistant(e) social(e) scolaire

Pourquoi ?

Pour :

-
-
- Aider, accompagner les jeunes dans leurs difficultés personnelles, familiales, scolaires, financières
-
-
- rechercher les conditions favorables à la scolarité, à l'équilibre et à l'épanouissement personnel

É c o u t e r
O r i e n t e r
P r o t é g e r
I n f o r m e r

Comment ?

Par :

- Des entretiens individuels avec les élèves en respectant le secret professionnel
- Des rencontres avec les parents, parfois à domicile
- Des actions collectives de prévention : animation, information (sur des thèmes concernant la sexualité, la violence et le harcèlement, les droits et obligations des jeunes, les addictions, la protection de l'enfance) dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- Les fonds sociaux : participation à la commission de fonds social pour les aides financières
- Des échanges avec l'équipe éducative de l'établissement et sa participation à la vie de l'établissement : conseils de classe, conseil d'administration, réunions de concertation
- Un partenariat avec les autres professionnels sociaux, éducatifs et médicaux
- Sa participation aux commissions d'appel, à l'orientation vers les enseignements adaptés et dans le champ du handicap.

M.A.J. le 01/10/2013

Dans cette rubrique

- Actualités
- [Rentrée 2019](#)
- [Le service départemental de l'école inclusive](#)
- [Aides financières](#)
- [Internats de la réussite](#)
- [Examens](#)
- [Formation et orientation](#)
- **[Promotion de la santé et service social](#)**
- [Adaptation Scolaire et Handicap](#)
- [Délégués Départementaux de l'Education Nationale](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
Cité administrative, rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
Tél. 02 43 59 92 00